

République Islamique de Mauritanie



Programme National de Déminage Humanitaire Pour le Développement (PNDHD)

Le PNDHD est institution gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la convention d'Ottawa dans toutes ses composantes. A cet effet, elle est la plaque tournante de l'ensemble des actions à mener dans la lutte antimines en Mauritanie.

Organisation

Le PNDHD a été créé en 2000 pour prendre en charge la lutte contre les mines antipersonnel et UXO conformément aux engagements de la convention d'Ottawa ratifiée par la Mauritanie en 2000. A cet effet cette structure est composée des services suivants : un coordinateur, un service des opérations, un service d'éducation contre le danger des mines et assistance aux victimes, un service ressources humaines.

Mission

Créer un environnement convenable pour le développement socio-économique dans les zones affectées par les mines en effectuant les opérations de déminage et de dépollution, en sensibilisant la population contre le danger des mines, en assistant les victimes de mines et en les intégrant dans la vie active.

Activités

En partenariat avec plusieurs intervenants dans l'action antimines, le PNDHD met en œuvre un large programme qui comprend toutes les composantes de la convention d'Ottawa. Ses partenaires sont : le Système des Nations Unies (PNUD ; UNICEF, BCPR/DPKO), des ONGs nationales et Internationales, des pays donateurs (France, Allemagne, USA, Canada, Suède, Japon), l'Etat Mauritanien, et le CIDHG.

Dans le domaine du déminage

Le PNDHD coordonne toutes les activités de déminage et de dépollution menées par les unités spécialisées en déminage Humanitaire en respectant les normes nationales, internationales et les procédures dans ce domaine. Ces opérations sont réalisées sur la base des résultats d'une étude d'impact des mines (LIS) certifiée par les Nations Unies. Un système de contrôle qualité est mis en place pour assurer une grande performance dans le déminage permettant la sécurité des populations dans l'utilisation des terres restituées après le déminage.

Dans le domaine de l'Education contre danger des mines, le PNDHD en partenariat avec l'UNICEF et deux réseaux d'ONGs nationales,

met en œuvre un programme de sensibilisation pour permettre le changement du comportement des populations dans les zones affectées, pour ainsi diminuer au maximum les accidents causés par ses engins mortels.

Dans le volet d'assistance aux victimes, en partenariat avec le Centre National d'Orthopédie et de la Réadaptation Fonctionnelle (CNORF) et les ONGs spécialisées, le PNDHD assure la prise en charge des victimes de mines sur le plan médical. Il finance également des microprojets générateurs de revenus pour la réinsertion des victimes dans la vie active.

Réalisation des infrastructures de bases socio-économiques dans les zones contaminées par les mines.

Pour rehausser le niveau de vie des populations et créer un environnement convenable pour le développement, le PNDHD réalise en partenariat avec d'autres institutions les infrastructures de bases (écoles, dispensaires, puits, adduction d'eau etc....) dans les régions affectées.

Plaidoyer

Le PNDHD joue un rôle important dans le plaidoyer pour l'universalisation de la convention d'Ottawa. A cet égard, il soutient et prend part à toute initiative de vulgarisation de la lutte antimines qui constitue une norme du droit international humanitaire.

Contact

Programme National de Déminage
Humanitaire pour le Développement
Po Box 4712
Ouldmennane@yahoo.fr
Nouakchott
Mauritanie

